

## Situations évoquées le mardi 25 septembre 2012

---

**Mr Antonio MVOVI**, ressortissant angolais vit ici de façon ininterrompue depuis 13 ans. Il travaillait comme chef d'équipe en électricité dans une grande entreprise jusqu'au début de l'année 2012, date à laquelle sa vie a basculé suite à un refus de sa demande de titre de séjour en sa qualité de père d'enfants français. Pourtant sa situation est limpide et les preuves de son intégration à la société française, plus que probantes. Il vit en concubinage depuis 2002 avec une femme de nationalité française, Clarisse MBAMBI MUANDA. De leur amour, sont nés deux enfants français : Nathan né le 02/08/2003 à Versailles et scolarisé en CE2; Brad né le 28/10/2007 à Drancy et scolarisé en grande section maternelle. En février 2011, Monsieur MVOVI dépose auprès des services préfectoraux de Bobigny, une demande de titre de séjour "parent d'enfants français". A cet effet, une autorisation provisoire de séjour lui est délivrée et renouvelée pendant un an, avec autorisation à travailler. Ainsi, il a rapidement pu trouver un emploi en C.D.I. Suite à la décision du préfet de ne pas lui délivrer un titre de séjour alors qu'il remplit parfaitement les conditions, l'employeur se voit contraint de suspendre son contrat jusqu'à qu'à la régularisation de sa situation administrative. Une éventuelle expulsion du territoire français de M. MVOVI, là où vivent sa compagne et ses enfants, porterait gravement atteinte à son droit de vivre en famille et au droit de ses enfants de ne pas être séparés, contre leur gré, d'un de leurs parents, comme le stipule la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, ratifiée par la France,

**Doura Diaby** a 26 ans. Il est guinéen. Il est arrivé en France pour demander l'asile. Malgré les graves menaces qui pesaient sur lui dans son pays, sa demande d'asile a été rejetée. En janvier 2011 il a rencontré Sylvie et ils sont tombés amoureux. Ils ont vécu ensemble quelques mois et se sont mariés, à la mairie de Beaumont, en Octobre 2011. Ce fut un beau mariage où leurs amis français et guinéens se sont réjouis ensemble de leur bonheur. Lorsque Doura a demandé un titre de séjour en tant que conjoint de français, non seulement on le lui a refusé mais il a reçu du Préfet une Obligation à quitter le territoire français ! La raison invoquée est qu'il est entré sans visa (comme presque tous les demandeurs d'asile obligés de fuir leur pays dans l'urgence !) Doura est un jeune homme que tout le monde apprécie, loyal et courageux. Depuis son arrivée à Clermont il travaille pour l'association « Les Mains Ouvertes ». Début Septembre il a été sélectionné, parmi les meilleurs, pour faire une formation. Mais le 17 Septembre des policiers sont venus à son domicile le chercher. Il était absent. Maintenant il se cache. Sylvie est terriblement inquiète et choquée.

**Madame Rose-Marie VERICAIN**, ressortissante haïtienne, est arrivée en France le 15 septembre 2001, pays où vit sa mère de nationalité française. C'est ici qu'elle rencontre un homme ayant le statut de réfugié politique. Le couple emménage dans la commune de l'Haye Les Roses et de leur union naîtront deux enfants : Alexandre né le 23 février 2005 en France et scolarisé en classe de CE1 à l'école Paul Langevin à Saint-Denis ; Joshua né le 02/04/2007 en France et scolarisé en grande section à l'école maternelle Henri Wallon. Dans un souci de régulariser sa situation, Madame a déposé plusieurs demandes de délivrance de titre de séjour mais elle n'essuiera que des refus de l'administration. Brusquement, en août 2010, Rose-Marie et ses deux enfants sont mis à la rue par le père de ces derniers. Ils sont alors pris en charge par la grand-mère à Saint-Denis. Le 27 septembre 2011, le préfet de Seine-Saint-Denis lui refuse le droit au séjour et prend à son encontre une mesure d'expulsion vers Haïti, pays encore dévasté par le séisme de 2010 et que ses enfants ne connaissent pas. Cette mesure est assortie d'une Interdiction de Retour d'une durée de 2 ans....Une mère de famille, présente en France depuis plus de 10 ans, élevant seule ses deux enfants nés et scolarisés en France va donc être renvoyée vers un pays qui ne s'est toujours pas relevé de ses cendres.